

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DU PETROLE ET DES ENERGIES

GES-PETROGAZ

Projet d'Appui aux Négociations des Projets gaziers
et de Renforcement des Capacités institutionnelles

CREDIT N°6053-SN

**Termes de référence pour le recrutement d'un
consultant chargé de l'étude de faisabilité en
vue de la mise en place d'un laboratoire
national d'inspection qualitative dans le secteur
des hydrocarbures**

Décembre 2022

I. CONTEXTE

La réforme de 1998 a consacré la définition d'un cadre réglementaire sous forme de normes pour les spécifications applicables aux hydrocarbures. Ainsi, tous les produits passant par les infrastructures de stockage du pays et livrés aux consommateurs doivent respecter les spécifications techniques fixées par décret.

Un des défis de ladite réforme est d'assurer le respect des normes de qualité des produits, de sécurité des biens et des personnes et de protection de l'environnement. En effet, il est noté un déficit d'équipements de qualité et aux normes pour les mesures et vérifications de conformité.

Toutefois, avec les récentes découvertes de pétrole et de gaz dans le pays et la multiplicité des acteurs intervenants dans la chaîne d'approvisionnement en hydrocarbures, le gouvernement du Sénégal a manifesté sa volonté d'avoir une meilleure maîtrise de la qualité des hydrocarbures liquides et gazeux produits et vendus ou achetés mais aussi de leur logistique de distribution.

C'est dans cette optique que le ministère en charge des hydrocarbures, dans sa lettre de politique de développement du secteur, a inscrit comme orientation stratégique, la mise en place d'un laboratoire national indépendant afin de faciliter l'inspection, la vérification et l'audit de la qualité des hydrocarbures. Ce laboratoire permettra de renforcer les moyens de contrôle de la qualité et des équipements le long de la chaîne depuis l'amont.

Pour mettre en œuvre cette orientation, le Ministère du Pétrole et des Energies compte s'attacher les services d'un cabinet de consultants pour réaliser une étude de faisabilité technique et économique de ce projet.

II. OBJET

Cette étude, financée dans le cadre du Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles, a pour objectif de définir toutes les modalités techniques, juridiques, économiques et financières pour la mise en place d'un laboratoire national (indépendant), doté des meilleurs moyens centraux et décentralisés, pour l'inspection, la vérification ainsi que l'audit de la qualité des hydrocarbures importés ou produits au Sénégal.

Le partenaire recruté devra aussi accompagner l'Etat du Sénégal dans la formulation des bases et principes fondamentaux d'un système permettant :

1. la vérification et le contrôle de la qualité du pétrole brut, du gaz naturel et des hydrocarbures raffinés ;
2. la sauvegarde des outils de production d'électricité, des industriels et de tous les usagers à travers une bonne maîtrise de la qualité des produits pétroliers qui leur sont servis;
3. la réduction du temps de traitement et d'analyse des produits ;
4. proposer un système de contrôle de la qualité des produits pétroliers distribués aussi bien au niveau des bacs de stockage que directement aux consommateurs.

III. PARTICIPATION ET ORIGINE

Peuvent répondre à la demande de manifestation d'intérêt les cabinets de consultants nationaux ou internationaux justifiant de compétences et d'expériences reconnues dans

l'accompagnement de projets similaires, notamment des études sur la mise en place de laboratoires d'analyses d'inspection qualitative d'hydrocarbures.

IV. PROFIL DU CONSULTANT

1. Une expérience du Consultant pertinente pour la mission

Pour soumissionner, le consultant doit posséder des compétences prouvées et solides dans la réalisation d'études techniques en vue de la mise en place d'un laboratoire d'inspection qualitative d'hydrocarbures.

Il devra disposer d'une :

- ◆ **Expérience générale :** Au moins de quinze (15) années d'expériences dans la réalisation d'études techniques en vue de la mise en place d'un laboratoire ;
- ◆ **Expérience spécifique :** Avoir un minimum de cinq (05) expériences (non cumulatif) dans la réalisation d'études techniques en vue de la mise en place de laboratoires d'inspection qualitative d'hydrocarbures une expérience avérée au Sénégal serait un plus ;
- ◆ **Organisation managériale :** Capacités techniques, administratives et organisationnelles démontrées.

2. Le consultant devra proposer au moins les cinq (05) profils clés suivants :

- ✚ un **Chef de mission : Ingénieur** (chimiste ou génie des procédés) spécialisé dans les analyses pétrochimique ou physico-chimiques, justifiant une expérience dans la gestion technique de laboratoires d'au moins 10 ans. Avoir au moins cinq (5) missions dans la mise en place de laboratoires d'hydrocarbures ou toute autre mission pouvant être considérée comme étant similaire à la présente étude ;
- ✚ un **ingénieur métrologue** avec au moins cinq (05) ans d'expériences pertinentes en ayant participé pendant cette période à au moins deux (2) missions similaires dans la mise en place ou la gestion des outils de mesures dans des laboratoires d'analyse de produits chimiques en général et de produits pétrolier en particulier ;
- ✚ un **économiste financier** (Bac+5) avec une expérience dans la gestion financière avec cinq (05) ans d'expériences pertinentes et ayant participé à au moins deux (2) missions similaires d'élaboration de business model relatifs à la mise en place d'un outil de contrôle qualité ;
- ✚ un **logisticien spécialisé** dans la gestion des stocks avec trois (03) ans d'expériences pertinentes et ayant participé à au moins une mission similaire de mise en place d'un outil de contrôle qualité de produits chimiques dangereux ;
- ✚ un **ingénieur en génie civil** avec cinq (05) ans d'expériences pertinentes et ayant participé à au moins deux (2) missions de conception et/ou de construction de laboratoire d'analyse de produits chimiques dangereux.

V. DESCRIPTION DE LA MISSION

Le cabinet qui sera retenu devra s'engager à réaliser les tâches ci-après :

- réalisation d'une étude complète des conditions nécessaires au contrôle de la qualité du pétrole brut et de ses produits dérivés, du gaz naturel gazeux ou liquéfié ;
- identification de l'ensemble des tâches nécessaires à la réalisation des missions du laboratoire ;
- cartographie de l'ensemble des installations concernées par le contrôle le long de la chaîne;
- suivant la cartographie de l'ensemble des installations existantes concernées, faire une étude exhaustive :
 - de leur capacité à exploiter les produits de source non conventionnelle tels que les biocarburants en même temps que les hydrocarbures,
 - des risques associés suivant le mélange des produits pétroliers raffinés provenant de sources distinctes. Et faire une proposition des mesures d'accompagnement et les moyens d'audit et de contrôle de l'effectivité de ces mesures.
- élaboration d'un protocole décrivant les critères de transport, de stockage, d'échantillonnage et d'analyse des produits pétroliers venant de sources différentes.
- conception d'une stratégie d'inspection et d'audit de la qualité des hydrocarbures;
- proposition d'un cadre juridique, opérationnel et d'exploitation pour le laboratoire ;
- évaluation de l'ancrage institutionnel du laboratoire et analyse des fonctions similaires ou complémentaires qui sont actuellement exercées par l'agence environnementale (analyse des eaux de rejet, contrôle de pollution associées à la production, transport et traitement d'hydrocarbures et produits pétroliers) ou autres entités gouvernementales (contrôle des flux et quantités d'hydrocarbures et produits pétroliers) et qui pourrait faire l'objet de recadrage institutionnel;
- analyse des implications potentielles de la certification par rapport aux fonctions de contrôle ;
- réalisation d'un modèle économique pour le laboratoire, assorti d'un business plan pour les dix (10) premières années de fonctionnement ; les coûts résultants de cette étude devront faire l'objet de benchmark avec les coûts actuellement en vigueur avec les structures en place ;
- élaboration d'un cahier des charges pour l'acquisition, l'installation et la mise en service des systèmes, appareils et matériels nécessaires pour la mise en place d'un laboratoire d'inspection qualitative des hydrocarbures ;
- proposition d'un chronogramme d'exécution des composantes du projet, d'un organigramme, de listes des procédures et de modèles de documents (d'analyse, d'audit et de certification) élaboration de(s) dossier(s) d'appel d'offres complet(s) y relatif(s) ;

Pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus, le consultant devra notamment procéder à :

- l'identification des meilleures pratiques dans le domaine en réalisant un benchmark ;

- la définition des différentes prestations à réaliser ;
- la définition du cadre contractuel des dites prestations ;
- l'identification des différents équipements ;
- l'identification des méthodes des tests ainsi que de leurs équivalences sur la base desquels s'effectueront les analyses et mesures dans le laboratoire ;
- l'évaluation des infrastructures connexes ;
- la définition d'un modèle de rapport d'analyse à produire par le laboratoire ;
- l'élaboration des plans et des cahiers de charges pour la construction et/ou l'aménagement des locaux devant abriter le laboratoire national et ses installations connexes;
- l'évaluation des besoins en personnel (y compris le cahier de charges et profil de chaque poste);
- la définition des modalités, d'exploitation du laboratoire et de gestion administrative et commerciale ;
- l'évaluation du coût du projet.

VI. DUREE DE L'ETUDE ET LIVRABLES

La prestation est conclue pour une durée estimée à 6 mois.

Les livrables attendus du consultant incluent les rapports et activités principales ci-après :

- Un rapport de démarrage (2 semaines après la réunion de lancement) ;
- Un rapport provisoire de l'étude (3 mois après le rapport de démarrage) ;
- Atelier de restitution (2 semaines après le rapport provisoire) ;
- Un projet de rapport final (au plus tard 5 mois après la réunion de lancement) : ce rapport doit être accompagné de l'ensemble des outils annexes de l'étude notamment le modèle économique, le business plan, le dossier d'AO etc.....;
- Atelier de restitution final (2 semaines après le projet de rapport final) ;
- Un rapport final validé après intégration des observations (2 semaines après l'atelier).

Tous les livrables devront être en Français. Les Termes de Références du dossier de consultation devront être également disponibles en anglais.

VII. DISPOSITIONS GENERALES

Les rapports devront être en Français mais toute l'équipe de Consultants devront parler couramment Français et Anglais.

Les membres clés de l'équipe de Consultants seront disponibles pendant toute la durée du contrat.

Les recommandations du Consultant seront conformes aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale.

La majeure partie des travaux se déroulera dans les locaux des Consultants, avec des voyages réguliers au Sénégal pour rencontrer le personnel du Ministère du Pétrole et des Energies et des opérateurs pétroliers ainsi qu'à l'occasion des sessions de formation.

VIII. CONFLIT D'INTERETS

Le cabinet spécialisé en étude de faisabilité de mise en place d'un laboratoire est tenu de signaler tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel, résultant de ses activités, d'autres missions ou d'une participation antérieure à des missions similaires.

IX. CONFIDENTIALITE

Le cabinet spécialisé dans le domaine visé s'engage à ne divulguer aucune information portée à sa connaissance, directement ou indirectement, par les autorités, les ministères, les entreprises et leurs conseils, ou toute autre partie prenante, de même que toutes les copies ou analyses effectuée par ses soins, ou par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, les Informations). Il utilisera les Informations exclusivement dans le cadre de sa mission. Les obligations de confidentialité ne seront pas applicables aux informations du domaine public.

Cette clause de confidentialité s'applique également en cas de suspension / rupture de contrat. Cette obligation de confidentialité s'applique cinq (05) ans après la cessation des effets du contrat.